Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 029-212900724-20260908-DEL2026_14_CCAS-DE

CCAS-2026-14

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S.
DE LA COMMUNE DU GUILVINEC

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au C.C.A.S.	Présent	Votants
9	9	9

Séance du 08 septembre 2026

L'an deux mille Vingt-six, le 08 septembre 2026 le Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc TANNEAU, Président du CCAS.

Date de la convocation
01/09/2026

Présents : Jean-Luc TANNEAU, Laure VOLANT, Christine COCHOU, Brigitte QUERE, Françoise LE GOFF, Ornella RICORDEL, Gilles LE CORRE, Patricia TAVERNIER, Patricia RABEC

Absents excusés : 0

Pouvoirs : 0

-:-

Objet de la Délibération

Refus d'attribution d'une aide financière

Le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance de la demande d'aide financière demandée par Madame Céline CHANTRELLE, portant sur l'achat d'un ordinateur dans le cadre de l'entrée en université de son enfant, ainsi que des éléments relatifs à la situation financière et sociale de son foyer, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

De refuser l'attribution d'une aide financière à Madame Céline CHANTRELLE pour l'achat d'un ordinateur dans le cadre de son entrée à l'université.

Ont signé au Registre tous les Membres présents,

Fait au Guilvinec,
Le 09 septembre 2026
Le Président du CCAS,
Jean-Luc TANNEAU

